

Mardi 17 novembre 2020

Les colis de Noël des seniors dunkerquois distribués directement à leur domicile

Chaque année, le CCAS offre la possibilité aux seniors dunkerquois de plus de 65 ans de choisir entre deux prestations qui permettent d'égayer la période des fêtes. Les aînés peuvent ainsi participer à un banquet de Noël ou recevoir un colis composé de produits gourmands, locaux et festifs. En raison de la situation sanitaire, l'annulation du banquet avait déjà été actée et les personnes qui avaient fait ce choix ont été invitées à se repositionner pour obtenir soit un Passeport Seniors, soit un colis de Noël.

Des agents publics à la rencontre des bénéficiaires

En ce qui concerne les colis, l'usage veut que les bénéficiaires se déplacent dans les antennes de proximité du CCAS pour récupérer leurs produits. Là encore, cette organisation est compromise par le contexte sanitaire, qui impose de protéger plus encore les personnes bénéficiaires, classées parmi les publics à risque face à la COVID-19. La Ville et le CCAS ont donc décidé de modifier le mode de remise des 7 500 colis et de s'appuyer sur l'adaptabilité des services publics. Comme au printemps lors de la distribution des masques, ce sont des agents de la collectivité qui se déplaceront au domicile des aînés dunkerquois concernés pour leur porter les colis. La distribution sera bien entendu organisée dans le plus strict respect des gestes barrières. Près de 500 colis seront par ailleurs remis directement dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD et maisons de retraite). Quant aux abonnés au service de restauration à domicile qui ont choisi le colis (300 personnes), ils se le verront remettre à l'occasion d'une des tournées de portage de repas.

Calendrier et modalités pratiques

Ainsi réorganisée, la distribution débute dès ce mercredi 18 novembre et le premier passage sera achevé pour tous pour les fêtes de fin d'année. Elle concerne l'ensemble du territoire de la commune de Dunkerque. Si un bénéficiaire du colis n'était pas chez lui au moment de la livraison, un avis de passage serait déposé et un second passage serait automatiquement mis en place. Il ne sera donc pas nécessaire d'appeler les services du CCAS ou de la Ville.

À noter par ailleurs que, pour prévenir toute arnaque et éviter tout abus ou démarchage frauduleux, les agents seront identifiés par des documents professionnels. Il est rappelé que les seniors bénéficiaires n'ont pas à déboursier d'argent pour obtenir leur colis ; celui-ci leur est remis gratuitement.